SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1180006: sucreries, raffineries, fabriques de sucre inverti et d'acide citrique, candiseries, levureries et distilleries

En vigueur au 01/07/2010 (Dernière actualisation de la page 01/07/2010)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 118).

Les entreprises peuvent reporter l'application dans leur entreprise de l'augmentation des salaires horaires minimums du 01/01/2010 jusqu'au 1er janvier 2011, moyennant une cct d'entreprise conclue au plus tard le 30 juin 2009.

1. SALAIRES HORAIRES: AUTRES QUE LES ETUDIANTS

1.1. SECTEURS: SUCRERIES, RAFFINERIES, SUCRE INVERTI, ACIDE CITRIQUE

1.1.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.24	11.97
Spécialisés	12.88	12.57
Qualifiés	13.49	13.20

1.1.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.65	12.38
Spécialisés	13.31	13.02
Qualifiés	13.94	13.64

1.2. SECTEURS: CANDISERIES

1.2.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.25	11.97
Spécialisés	12.92	12.62
Qualifiés	13.58	13.29

1.2.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.66	12.38
Spécialisés	13.35	13.05

Qualifiés	14.04	13.73

1.3. SECTEURS: LEVURERIES ET DISTILLERIES

1.3.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.23	11.95
Spécialisés	12.65	12.34
Qualifiés	13.07	12.82

1.3.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.62	12.37
Spécialisés	13.07	12.79
Qualifiés	13.53	13.23

2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANTS

Age	
18 et plus	90%
17	80%
16	70%
15	60%